

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

FRANCE & ITALIE

A l'heure où les souverains italiens viennent en France pour recevoir les acclamations enthousiastes du peuple de Paris, il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil en arrière et de rappeler l'origine du malentendu qui a séparé pendant plus de trente ans deux nations faites pour s'entendre, pour s'aimer, pour s'aider.

Au lendemain de nos défaites, combien de fois a été rebattu le thème de l'égoïsme de l'Italie, de son oublieuse ingratitude. Le ressentiment et l'émotion nous rendaient injustes.

C'est bien la France qui a délivré l'Italie du joug autrichien ; c'est elle qui lui a permis de s'unifier et d'exister politiquement, mais c'est aussi elle qui l'a empêchée de mettre en accord l'unité géographique et l'unité ethnique. C'est la France qui a interdit à Victor-Emmanuel d'entrer dans Rome, antique capitale de l'Italie et qui, en maintenant au centre de la péninsule une sorte d'îlot sacré, la coupait en deux et lui interdisait la vie unique à laquelle elle avait droit et qu'elle avait espéré obtenir.

Pour juger avec justice et impartialité l'attitude de l'Italie à notre égard, il ne faut pas oublier quelle fut la nôtre vis-à-vis d'elle.

La première apparition des baïonnettes françaises au-delà des Alpes fut saluée par les cris d'indignation de toute la démocratie. La République de Louis-Napoléon, qui n'était déjà plus la République française, envoyait ses soldats combattre la République romaine au profit du pape le plus antilibéral qu'ait connu le siècle dernier, et les laissait comme garnissaires à Rome pour suppléer à l'infériorité des troupes pontificales.

Dix ans plus tard, par crainte personnelle, bien plus que par sentiment politique, Napoléon III qui savait que les attentats étaient dirigés contre l'ancien carbonaro renégat bien plus que contre l'Empereur des Français, se décida à intervenir en faveur de la maison de Piémont et contre l'Autriche. Il ne faut pas oublier non plus que les Piémontais nous avaient envoyé un corps d'armée en Crimée et que le secours que nous leur fournissions était un juste retour de leur aide spontané.

L'occasion était bonne pour rappeler le corps d'occupation de Rome, pour délimiter définitivement suivant les lois modernes, le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Tirillé entre son scepticisme et les croyances quasi-superstitieuses de son entourage, Napoléon commit la faute de réclamer pour le pape la continuation du pouvoir temporel. Il eut même l'idée assez dangereuse de faire placer la nouvelle confédération italienne sous la présidence honoraire du pape. Personne ne voulut entendre parler d'une semblable constitution et on sait comment se forma le royaume d'Italie. On sait aussi que les états pontificaux restaient en dehors du royaume, enclavés archéologiques qui indignaient tous les Italiens. Ainsi, tout en les aidant, le gouvernement

impérial les froissait dans leur amour-propre, les lésait dans leurs intérêts.

Bien plus habile, Bismarck favorisa l'Italie et la flatta, lui fit accorder la Vénétie et lui permit de rattacher à l'unité italienne, les provinces restées sous la domination autrichienne.

En 1870, la situation était telle que si nous étions vaincus, le royaume italien pouvait prendre Rome, et retrouver son unité géographique ; si nous étions vainqueurs l'accès de la vieille capitale lui restait interdit. Pouvons-nous garder rancune de ne pas nous avoir apporté un secours qui se serait retourné contre eux ?

Aussi bien, c'est là de l'histoire, presque ancienne. La communauté d'origine latine et surtout le commun désir de la paix ont depuis plusieurs années réuni les deux peuples dans des congrès et des ligues où éclate la plus franche sympathie. Aujourd'hui, les gouvernants, poussés par l'accord populaire, mettent le sceau à cette alliance de race toujours plus puissante que les alliances factices d'une habile diplomatie.

F. L.

Les Souverains Italiens à Paris

Le roi et la reine d'Italie sont arrivés hier à Paris à 3 h. 30.

Une foule immense attendait les souverains qui pendant 4 jours seront les hôtes de la République.

Quand le train royal est entré en gare, une immense acclamation retentit, saluant le roi et la reine et M. Loubet.

Victor-Emmanuel III et la reine Hélène descendent du wagon et sont reçus par M. Loubet. Les deux chefs d'Etat s'étreignent longuement les mains et s'embrassent cordialement.

M. Loubet présente au roi les ministres et les personnages officiels, cependant que la reine cause aimablement avec Mme Loubet.

Les salutations échangées, le cortège sort de la gare, monte dans les landaus et se rend au ministère des affaires étrangères.

Sur tout le parcours, d'enthousiastes ovations sont faites aux souverains qui saluent aimablement et produisent excellente impression sur la foule qui ne cesse d'acclamer.

Au ministère des affaires étrangères, le roi et la reine sont reçus par M. et Mme Delcassé, avec lesquels les souverains s'entre-tiennent longuement.

Victor-Emmanuel et la reine Hélène se sont rendus à l'Elysée où ils ont été reçus par M. et Mme Loubet entourés de tous les membres de la maison présidentielle.

La réception a été des plus cordiales et les souverains italiens en ont paru très charmés.

Après cette réception, le roi Victor-Emmanuel et la reine Hélène sont allés rendre visite aux présidents du Sénat et de la Chambre.

A 7 heures ils revenaient à l'Elysée où a eu lieu un grand dîner en leur honneur, — dîner suivi d'une grande représentation de gala à l'Opéra.

La journée de jeudi

Les souverains italiens se sont rendus aujourd'hui à Versailles.

La réception a été enthousiaste.

INFORMATIONS

La rentrée parlementaire

Devançant d'une semaine la Chambre, la commission du budget a réglé mardi les dernières questions qu'elle n'avait pu examiner avant les vacances.

Son œuvre essentielle, l'examen du budget de 1904, est terminée. L'accord entre elle et le gouvernement est complet. Les rapports sont pour la plupart à l'impression. Les autres vont y être envoyés, de manière que tous soient distribués aux députés dès la rentrée.

On sait déjà que le gouvernement et la commission sont d'accord pour proposer à la Chambre de commencer le lundi 26 octobre la discussion du budget. Cette proposition sera certainement ratifiée par la Chambre.

Du 20 au 26, la Chambre emploierait ses séances à liquider les interpellations les plus urgentes.

L'intention de M. Combes est de demander qu'on joigne, en un débat unique, toutes les interpellations concernant l'application de la loi de 1901 aux congrégations et les incidents connexes.

On aurait ainsi une sorte d'interpellation de politique générale qui serait discutée dans quelques séances précédant le 26 octobre.

Quant aux autres interpellations, relatives à des faits particuliers ou à des questions spéciales, elles seraient échelonnées d'après leur rang d'ancienneté et discutées, chaque semaine, le jour que la Chambre décidera de réserver à ce genre de débat.

Telle est la manière dont va s'engager la reprise des travaux au Palais-Bourbon.

La convention franco-anglaise

Lord Lansdowne et M. Cambon viennent de signer la convention dont voici le texte complet :

« Le gouvernement de la République française et le gouvernement de Sa Majesté Britannique, signataires de la convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux, conclue à la Haye, le 29 juillet 1899.

» Considérant que, par l'article 19 de cette convention, les hautes parties contractantes se sont réservées de conclure des accords en vue du recours à l'arbitrage dans tous les cas qu'elles jugeront possible de lui soumettre, ont autorisé les soussignés à arrêter les dispositions suivantes :

» Article premier. — Les différends d'ordre juridique ou relatifs à l'interprétation des traités existant entre les deux parties contractantes, qui viendraient à se produire entre elles et qui n'auraient pu être réglés par la voie diplomatique, seront soumis à la cour permanente d'arbitrage établie par la convention du 29 juillet 1899, à la Haye, à la condition, toutefois, qu'ils ne mettent en cause ni les intérêts vitaux, ni l'indépendance ou l'honneur des deux états contractants, et qu'ils ne touchent pas aux intérêts de tierces puissances.

» Article 2. — Dans chaque cas particulier, les hautes parties contractantes, avant de s'adresser à la Cour permanente d'arbitrage, signeront un compromis spécial déterminant nettement l'objet du litige, l'étendue des pouvoirs des arbitres, et les détails à observer en ce qui concerne la constitution du tribunal arbitral et la procédure.

» Article 3. — Le présent arrangement est conclu pour une durée de cinq années, à partir du jour de la signature. »

Le Service religieux dans les Hôpitaux maritimes

Le ministre de la marine a adressé dans les ports la dépêche suivante :

« J'ai été saisi de demandes ayant pour objet de faire assurer transitoirement, moyennant indemnité, le service religieux des hôpitaux de marine par des prêtres du clergé diocésain.

» Le cadre des aumôniers de la flotte étant supérieur aux besoins du service de terre et de mer tels qu'ils sont définis dans la circulaire du 1^{er} avril dernier, il n'y a pas lieu d'imposer des charges nouvelles au Trésor, et j'ai décidé qu'il ne devra plus être fait appel au clergé paroissial.

» Par suite, lorsque dans un port militaire il y aura lieu d'assurer le service religieux des hôpitaux, il conviendra de s'adresser aux aumôniers, embarqués ou non, placés sous votre autorité. A défaut, vous aurez à me saisir d'urgence de la vacance en vue de la désignation d'un aumônier de marine disponible ou que je prélèverai sur le cadre à la mer. »

A Madagascar

L'Œuvre de laïcisation

Une correspondance particulière de Madagascar, arrivée par l'Oxus, apporte les nouvelles suivantes, en date du 18 septembre :

« On signale chez les Hovas de Tananarive une tendance à se séparer des missions religieuses pour reprendre leur indépendance et aller grossir les rangs des sectes indépendantes, comme celle du Tranoxozor, exclusivement composée de Malgaches.

» Ce mouvement indique que les mesures récemment prises par le gouverneur général pour réorganiser l'enseignement indigène commencent à produire leur effet et que la population scolaire malgache tend à s'éloigner des écoles et des missions pour fréquenter de plus en plus les établissements officiels laïques. »

La même correspondance apprend que la route de Mananjary à Fianarantsoa, longue de deux cent cinquante kilomètres, vient d'être complètement terminée et a été livrée aussitôt à la circulation des voitures.

Les travaux ont donc duré un peu moins d'un an.

Dans le Sud-Oranais

Mesures prises par M. Jonnart

Voici les détails sur les nouvelles dispositions prises en vue de la défense du Sud-Oranais et adoptées officiellement par le gouvernement sur la proposition de M. Jonnart ; ces dispositions sont les suivantes :

Création à Béni-Abbès d'une quatrième compagnie saharienne destinée à garder la basse Saoura ; organisation à Taghit d'un escadron de spahis ; armement complet des goums des Ouled-Sidi-Cheikh et Hamyans ; organisations de deux compagnies montées de la légion étrangère ; le prolongement de la voie ferrée et du télégraphe.

Il reste maintenant à faire admettre la seconde partie du programme qui consiste dans l'occupation de Béchar et peut-être de Tabelbalet, ainsi que dans le renforcement des postes de Benzirefi et de Bou-Vayha. C'est principalement pour activer l'adoption de cette seconde partie de son programme que M. Jonnart quittera Alger samedi prochain pour Paris, où il conférera avec le Gouvernement.

PROCHAINEMENT
le « JOURNAL DU LOT »
PARAITRA
SUR 6 COLONNES
et sera composé
EN CARACTÈRES NEUFS

CHRONIQUE LOCALE

Faculté des lettres

Voici les dispositions prises au sujet de la session d'octobre pour le baccalauréat ès-lettres deuxième partie et le baccalauréat secondaire classique :

Rhétorique. — Les compositions auront lieu le jeudi 15 octobre à Cahors. Composition française, le matin, à six heures trois quarts ; version latine, le soir, à une heure trois quarts.

Philosophie. — Composition le samedi 16 octobre. Matin, six heures trois quarts ; soir, une heure trois quarts.

Oral à partir du jeudi 22 octobre. Les admissibles seront convoqués individuellement. Ceux de rhétorique feront le thème de langues vivantes à sept heures du matin le jour de l'oral. Il sera accordé trente minutes. — L'usage des lexiques est interdit.

Pour le baccalauréat secondaire moderne, première et deuxième parties, les compositions auront lieu le vendredi 16 octobre (matin, six heures trois quarts ; soir, une heure trois quarts) à Cahors.

Oral à partir du 19 octobre, à huit heures du matin.

Tous les candidats de Toulouse composeront à la faculté des lettres, rue de l'Université.

CAHORS

Platitude. -- Une pantalonnade

Le *Réveil du Lot* publie, en réponse à notre article de mardi, la « mufferie » suivante :

Burlesques colères

Un article paru le 8 du courant dans l'*Action* ayant provoqué un tirage spécial de la part d'un groupe de Républicains, ce travail d'imprimerie a été demandé à l'imprimeur du *Réveil*. Il n'en a pas fallu d'avantage pour attirer sur notre directeur, qui ne s'en porte pas plus mal, les burlesques colères de la coterie qui a gardé le silence sur la scandaleuse décoration d'un clercal militant.

Profitant de ce qu'on a oublié de mettre au bas d'une partie de ces extraits la mention obligatoire du nom de l'imprimeur, une feuille de la localité se livre à des réflexions bouffonnes et ineptes qui font mieux ressortir la rage mal contenue des protecteurs d'un suppôt du préfet Rousset. Du reste, le nom et l'adresse de notre grand confrère Parisien, qui n'a formulé que des critiques essentiellement politiques, étaient imprimés au bas de la reproduction.

A entendre ces terribles censeurs, l'imprimerie du *Réveil* n'aurait pas le droit de se livrer à un travail d'impression sans y être autorisée par Pierre ou Paul.

Les sifflements aigus des protecteurs de l'architecte clercal décoré à l'occasion d'un voyage de l'intègre Pelletan, montrent combien l'*Action* a touché juste en flétrissant ce déni de justice.

MM. Costes et Mazières, que l'on met si malencontreusement en cause dans cette affaire, savent aussi que ce n'est pas parmi ceux qui viciaient leur barrière et qui se colletaient avec leurs amis au théâtre, lors d'une réunion publique, qu'ils trouveront des partisans et des défenseurs de la République.

On comprendra que nous ne résistions pas au plaisir de reproduire cette réponse dont nos lecteurs constateront toute la platitude.

Un oubli !

A nos affirmations précises, le *Réveil* répond « qu'il a oublié de mettre au bas d'une partie des placards la mention obligatoire du nom de l'imprimeur ».

Bizarre, cet oubli ! Nous, nous affirmons que cet oubli a été voulu, parce que les auteurs du placard n'ont pu trouver — même moyennant finances — un individu qui prenne la responsabilité, la gérance du factum.

Par frousse

Et si quelques exemplaires du factum portent l'adresse de l'imprimeur, c'est — ainsi que nous le disions mardi — pour éviter une action judiciaire qui aurait pu être intentée par l'administration compétente contre l'imprimeur du factum.

Charitablement averti des risques qu'il encourait, l'imprimeur, qui eut bien voulu conserver l'anonymat, mit alors son nom au bas de quelques placards *seulement*.

Coterie

Le *Réveil* dans la réponse, dans la « mufferie » que nous reproduisons, parle de coterie, de protecteurs d'un suppôt de Rousset !

C'est-il de nous dont il s'agit ? Pourquoi ne pas s'expliquer clairement, ne pas accuser « honnêtement ? »

Le *Réveil* aime à émailler ses divers entrefilets de qualificatifs sonores : burlesques, bouffons, sifflements aigus, etc., etc. ; d'habitude, il emploie le qualificatif de « cynique ! ! »

Excepté ce dernier — il nous en fait grâce ! ! — la kyrielle de ses qualificatifs revient dans la « mufferie » qu'il publie dans son numéro d'hier ; mais il les accole à ses soi-disant adversaires (?) qui pour nous ont toujours été des ennemis politiques.

Le *Réveil* se sentirait-il capable de nous comprendre parmi ceux qui se « colletaient » avec les amis de MM. Costes et Mazières ?

Si c'est l'intention du *Réveil*, personne ne s'y laissera prendre, car chacun a compris que la fadaise publiée hier n'a été faite que pour permettre à l'imprimeur du factum de se tirer, par une pirouette, d'une sale posture.

Nous n'avons jamais voulu dénier à un « imprimeur le droit de se livrer à un travail d'impression » — parce que dans une imprimerie on ne peut guère se livrer à autre chose — mais nous avons voulu protester contre le *confrère* qui, n'osant pas reproduire les articles dans son journal, a servi une coterie contre nous en imprimant un factum qui nous mettait en cause, en citant des faits faux, archifaux, — et qu'il *savait être faux, archifaux*.

Le *Réveil* trouve « qu'il n'en a pas fallu d'avantage pour lui attirer nos burlesques colères » nous trouvons, nous, ce d'avantage bien suffisant : simple appréciation évidemment, de notre part, qui ne savons pas encore ce que c'est qu'une sale besogne.

Cependant nous constatons que nos *burlesques colères* ont gêné le *Réveil*, car avec une attention désintéressée comme toujours, il proteste de son dévouement auprès de MM. Costes et Mazières que nous mettions en garde dans notre dernier numéro contre la coterie si bien servie par le *Réveil*.

Et c'est tout.

Louis BONNET.

CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante :

Cahors, le 14 octobre 1903.

Monsieur Coueslant,
Directeur du *Journal du Lot*,

J'ai lu votre article de mardi intitulé : *Une erreur de M. Marmiesse*.

Après vos explications, il ne me fait aucune peine, croyez-le bien, de retirer les termes un peu vifs de ma lettre. Ils n'ont aucune raison d'être, puisque l'interprétation que je donnais au passage relevé par moi n'est pas la vraie.

Vous cherchiez à dégager ma responsabilité dans l'envoi à l'*Action* ; vous avez pris ma défense samedi soir auprès de plusieurs personnes qui vous parlaient de ma complicité dans cet envoi, et vous m'offrez même leur témoignage.

Je vous remercie beaucoup de votre confiance et de votre intervention à mon égard. Quant aux témoignages que vous m'offrez, je les accepte avec empressement, non comme acte d'hostilité à votre égard — je suis certain que vous dites la vérité — mais pour connaître quelques-unes des personnes qui colportaient ce bruit imbécile et malveillant et par elles arriver peut-être à la source.

De cette façon, il me sera possible d'adresser à sa véritable destination la lettre qui s'est un instant égarée chez vous.

Maintenant, monsieur Coueslant, il y a une chose que je n'accepte pas dans votre article. C'est : « Au lieu de partir en guerre contre nous, avec une pareille... naïveté, M. Marmiesse devrait chercher à approfondir le mobile de ceux qui, dans de pareilles occasions, lui montent la tête ».

Vous aussi, monsieur Coueslant, êtes complètement dans l'erreur en affirmant pareille chose. J'ai dit assez souvent, je le dis encore aujourd'hui, personne n'a inspiré, personne ne me

guidé et mon caractère tient éloigné de moi tous les *monteurs de tête* qui savent qu'il n'y a rien à faire. Je ne suis l'esclave que de mes idées républicaines et socialistes et je ne marche que d'après mon sens critique que je travaille à développer autant que je le puis.

Un dernier mot : J'ai mal interprété le passage de l'article me concernant pour la raison bien simple que j'ai cru y voir la continuation de la campagne commencée par « Caliban » et qui tendait à me montrer comme « l'homme » de M. Pagès-Lechesne. Et ce qui me le faisait croire encore plus c'est que vous-même, monsieur Coueslant, dans votre lettre au directeur de l'*Action*, accusez M. Pagès-Lechesne d'en être l'auteur, *aide en cela par des correspondants honnêtes*.

Mon nom, précédé des « on dit en ville », venant après l'article de « Caliban » et de votre lettre — même suivi de suite par mon démenti — m'a fait croire qu'il y avait été mis à dessein.

De là ma lettre, dont les termes un peu vifs montrent combien j'ai à cœur de défendre contre toutes les attaques et insinuations — d'où qu'elles viennent — et ma personne et mes idées à qui je donne tous mes instants.

Et c'est parce que j'en rendais tout le *Journal* responsable que je me suis adressé directement à vous et non à l'auteur de l'article, mon camarade Louis Bonnet.

Recevez, monsieur Coueslant, mes meilleures salutations.

Léon MARMIESSE.

Tout est bien qui finit bien.

Nous sommes à la disposition de M. Marmiesse pour lui donner les noms qu'il désire.

Quant à Caliban, c'est un joyeux compagnon, plein d'esprit, qui n'a jamais eu les noirs desseins qu'on lui prête. Il a voulu rire et faire rire : Il y a réussi, c'est tout ! — Il est, mon cher M. Marmiesse, des plaisanteries qu'il faut savoir comprendre et accepter ! ..

— Mais en quoi M. Marmiesse s'offusque-t-il de l'épithète « correspondants honnêtes » ?

Nous savons, comme tout le monde, que si M. Marmiesse écrit beaucoup, il signe toujours.

Et nous ne lui avons jamais fait l'injure de le comprendre au nombre de ces basiles de la plume qui n'ont jamais le courage de mettre leurs noms au bas de leurs petites malpropretés.

Cela ne veut pas dire que ces noms restent inconnus !

A. C.

Conseil départemental

Le conseil départemental de l'enseignement primaire se réunira le 19 octobre.

Brevet supérieur

Lundi et mardi ont eu lieu, dans une des salles du collège des jeunes filles, les examens du brevet supérieur pour les jeunes gens.

Trois candidats se sont présentés, un seul a été reçu définitivement : M. Pons, ancien élève de l'école normale de Cahors.

Au 7^e

M. Rondon, médecin aide-major de 1^{re} classe au 151^e d'infanterie, passe au 7^e.

Contributions Indirectes

M. Aymeric, surnuméraire des Contributions indirectes du département du Lot, est nommé commis à Cerny-en-Laonnois (Aisne).

Les congrégations

M. Lagardère, commissaire de police à Cahors, s'est transporté mercredi à Fontaines, Flagnac et Pern dans les établissements congréganistes des sœurs de Vaylats.

Il a constaté que ces établissements n'étaient pas fermés et que les classes avaient été rouvertes par des religieuses sécularisées sur place ou étrangères à la commune.

Procès-verbal a été dressé contre ces trois établissements, pour infraction aux lois des 30 octobre 1886, 1^{er} juillet 1901 et 4 décembre 1902.

Société agricole et industrielle du Lot

La Société agricole et industrielle du Lot se réunira le samedi 17 octobre 1903, à 3 heures précises du soir, dans le lieu ordinaire de ses séances, au Conservatoire, rue du Lycée.

Ordre du jour :

1^o Lecture du procès verbal ;

- 2^o Présentation et admission de nouveaux membres ;
- 3^o Programme du Concours d'animaux gras du 1^{er} février 1904 ;
- 4^o Discussion du nouveau règlement ;
- 5^o Communications diverses.

Le Président de la Société,
Chevalier de la Légion d'honneur,
D^r REY.

Chambre des huissiers

Les huissiers de l'arrondissement de Cahors, réunis en assemblée générale, ont procédé au renouvellement partiel des membres de la chambre, qui se trouve ainsi composée :

Syndic président, M. Daynard, huissier à Duravel ; trésorier, M. Serres, huissier à Cahors ; rapporteur, M. Luc, huissier à Montcuq ; secrétaire, M. Delfau, huissier à Lauzàs ; membre, M. Labie, huissier à Lalbenque.

Soldat déserteur

Lundi matin, M. Rous, camionneur, rue Victor-Hugo, trouvait sur un de ses camions une tunique, un pantalon, un képi et une baïonnette.

L'autorité militaire prévenue et ces effets transportés à la caserne Bessières, ils furent reconnus comme appartenant à un nommé L... soldat à la 10^e compagnie du 7^e de ligne.

On suppose que ce militaire, qui avait été porté manquant à l'appel de dimanche soir, a abandonné ses effets et a revêtu un costume civil pour pouvoir plus facilement prendre la clef des champs.

Fête votive

Les jeunes gens du quartier de la place Galdemar, dite de la Halle, ont l'honneur de prévenir le public cadurcien qu'ils organisent pour dimanche 18 et lundi 19 octobre, leur fête annuelle.

Arrondissement de Cahors

PRAYSSAC. — Cours complémentaire. — M. Berrié, adjoint au maire de Prayssac, vient d'offrir, au cours complémentaire de garçons, un buste de la République d'une grande valeur. Ce buste, qui a été fait spécialement pour l'école de Prayssac, est dû au talent de M. H. Cousin, sculpteur modèleur à Paris, lequel a admirablement symbolisé la République sous les formes d'une jeune femme à la physionomie calme et serene, pleine de douceur et de bonté.

Comme le buste a de grandes dimensions (1 m. 20 de hauteur), il a été disposé par les soins de la mairie dans la salle des fêtes du pensionnat d'Istrie, sur un piédestal élevé, qui lui permet de produire l'effet décoratif voulu.

LE BOULVÉ. — Vol de raisins. — Des malfaiteurs ont dévasté une vigne appartenant au sieur Daymet, de la commune du Boulvé. La quantité de vendange volée est d'environ une barrique et demie.

Plainte a été portée à la gendarmerie de Montcuq, qui a ouvert une enquête. Espérons que les voleurs seront pincés.

CASTELNAU-MONTRATIER. — Foire. — Notre foire d'octobre très renommée pour les oies a été fort belle, il y en avait une grande quantité, presque toutes ont été vendues à de bons prix de 10 fr. à 16 fr. la paire, selon grosseur et qualité.

Le bétail s'est bien vendu aussi, voici quelques cours pratiqués :

Bœufs et vaches d'attelage de 400 fr. à 1000 fr.
Pour la boucherie de 35 à 38 fr. le quintal.

Veaux, de 0,90 à 1 fr. le kilo.
Porcs gras, de 43 à 45 fr. les 50 kilos.
Porcelets, de 18 à 45 fr. la pièce.

Volaille. — Poules, dindons et canards, de 0,50 à 0,60, poulets, de 0,70 à 0,80 la livre ; pigeons, de 0,75 à 1 fr. 20 la paire ; œufs 1 fr. la douzaine.

Gibier. — Lièvres, de 4 à 5 fr. ; lapins, 1,25 ; perdreaux, 1,50.

Halle au grains. — Blé, 12 francs ; Maïs, 9 fr. ; avoine 6 fr. ; pommes de terre, 3 fr. les 4/5.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Étalons particuliers.* — La commission chargée d'examiner au point de vue du cornage et de la fluxion périodique les étalons appartenant aux particuliers, destinés à faire le service de la monte en 1904, s'est réunie lundi 12 octobre, à 3 heures du soir, place de la gare.

Voici la liste des étalons reconnus aples :
1° *Emir*, à M. Prouprech, de Gintrac ;
2° *Ijus*, à M. Lagarrigue, de Lacapelle-Marival ;
3° *Emile*, à M. Lacabane, d'Issepts ;
4° *Bijou*, à M. Moulène, de Molières ;
5° *Malbroug*, à M. Vialars, de Cardaillac ;
6° *Bibi*, à M. Issanjou, d'Issepts ;
7° *Pompon*, à M. Vieyre, de Saint-Hilaire-Bessoniés ;
8° *Charlou*, à M. Révellat, de Lanan ;
9° *Charlou*, à M. Cadiergue, de Brengues.

Constitué prisonnier. — Un vol de 250 fr. était commis vendredi dernier à Lissac par les jeunes François Révolus et Jean Rames, au préjudice de M. Lonpuech. Révolus fut arrêté le même soir à Viazac, où il fut des aveux complets. Quant à Rames, qui était serré de près par la gendarmerie, il s'est présenté lundi à la maison d'arrêt.

Il avait eu le soin auparavant de se débarasser de la partie de la somme volée qui était en sa possession et de la cacher en lieu sûr pour la retrouver à sa libération.

Arrestation. — La gendarmerie de notre ville a mis mardi matin en état d'arrestation le jeune Firmin Alcouffe, dix-sept ans, de Montet-et-Bouzal, surpris en flagrant délit de vol. Ce précoce voleur a déjà subi plusieurs condamnations, et n'est sorti de prison que vendredi dernier. Il a été écroué à la maison d'arrêt et mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Chambre des Huissiers. — Voici la composition de la Chambre des huissiers de l'arrondissement de Figeac pour l'année judiciaire 1903-1904.

Syndic, M. Bessières, huissier à Bretenoux ; trésorier, M. Labanhie, huissier à Figeac ; secrétaire, M. Latrémolière, huissier à Bagnac ; rapporteur, M. Peyroles, huissier à Latronquières ; membre, M. Boudet, huissier à Livernon.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Conférence.* — La section de Gourdon, de la ligue française de l'enseignement organise une conférence pour le dimanche 18 octobre.

Cette conférence sera faite par M. Brunet, professeur au lycée Gambetta, licencié en droit.

MONTFAUCON. — *Noyé dans un puits.* — Le jeune Chassaing, âgé de onze ans, domestique chez M. de Chaunac, à Lappuyade, s'est noyé dans un puits où il puisait de l'eau.

Il y a quelques années, une servante s'était noyée dans les mêmes conditions.

LABASTIDE-MURAT. — *Société musicale récréative.* — Dimanche 11 octobre s'est formée notre société musicale.

Le bureau définitif pour le premier semestre a été constitué comme suit :

Président, M. Rossignol, tailleur ; assesseurs, MM. Rouquié, horloger ; Calmon, ferblantier ; directeur provisoire, M. Rossignol ; trésorier, M. Roques, boulanger.

Les jeunes gens qui n'ont pas encore fait inscrire sont prévenus qu'après le 1^{er} novembre exclus, ils paieront 6 fr. de droits d'entrée, indépendamment de leur cotisation mensuelle.

Foire. — Voici les cours pratiqués : Blé, de 11 à 11,50 ; maïs, de 9,50 à 10 fr. ; avoine, de 4,50 à 4,75 ; vesces, de 9 à 10 fr. ; fèves, de 11 à 11,50, le tout les 80 litres.

Poulets, de 0,55 à 0,65 ; canards, 0,50 ; dindes et dindons, de 0,50 à 0,55, le tout le demi-kilo.

7^e RÉGIMENT D'INFANTERIE
COMMISSION DES ORDINAIRES

Le mardi 21 octobre 1903 aura lieu à Cahors l'adjudication, pour six mois, de la fourniture de viande fraîche.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 28 octobre 1903 inclus.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation a commencé aujourd'hui par la répose des primes ; cette opération s'est effectuée sans débat, la plupart des primes aux cours actuels, se trouvent abandonnées.

Les affaires ont été plutôt calmes et le mouvement de reprise qui s'était produit au début n'a pas été maintenu en clôture.

Le 3 0/0 finit à 96,80 après 96,90 premier cours.

Le Comptoir National d'Escompte est à 592 ; le Crédit Foncier à 670 ; le Crédit Lyonnais cote 1101 et la Société Générale 622.

Peu d'affaires sur les chemins français ; le Lyon à 1408 et le Nord à 1805 ont seuls été traités à terme.

Le Suez clôture à 3907.

Peu de changement dans la tenue des fonds étrangers ; l'Extérieure est à 90,80 ; l'Italien à 103,35 ; le Portugais à 31,72.

Le Russe 3 0/0 1891 est en vive reprise à 84,40.

Le Turc D est fermes à 33,22 et la Banque Ottomane à 586.

Bibliographie

LA RACE ET LE TERROIR

Sous ce titre expressif et savoureux : *La Race et le Terroir*, M. Albert Grimaud vient de faire paraître une œuvre de bénédictin qui comptera certainement parmi les plus curieuses et les plus utiles productions littéraires de notre époque.

En ce livre, de pur provincialisme et d'ardent patriotisme, l'auteur montre que la centralisation a fait son temps. Pour que la vie circule librement dans tout le pays, il faut appliquer les principes régionalistes et instaurer le culte des petites patries. Que la petite patrie,

province ou région se développe selon les caractères de sa race et les lois de son milieu ; que ses enfants l'aiment ; qu'ils soient profondément attachés à son sol ; qu'ils travaillent à la rendre prospère et glorieuse : il en résultera, pour notre chère France, une ère extrêmement féconde.

Telle est la noble tâche à laquelle M. Albert Grimaud convie tous les bons Français. Il prend séparément chaque province et la fixe dans sa forte personnalité (race, terroir, patois) ; ensuite, il étudie d'une plume alerte et concise, avec une richesse de documentation étonnante, le mouvement littéraire qui s'y manifeste depuis la fin du siècle dernier, grâce surtout à l'expansion des idées félibréennes, qui aident puissamment au ressuscitement des petites patries. Tous les écrivains — principalement les poètes du clocher, y compris les félibres et les patoisants — en qui s'incarne l'âme de leur région, sont étudiés dans leur vie et dans leurs œuvres racistes. Aucun n'est oublié. Désormais, chacune de nos provinces possède son histoire littéraire : quelle bonne fortune pour les lettrés !

Mais ce qui rend cet ouvrage encore plus précieux et en augmente la portée, c'est qu'il contient, classé par régions, un choix considérable de beaux poèmes où les meilleurs poètes provinciaux exaltent leur terre natale : racinés et déracinés respirent avec délices ces fleurs du terroir et se sentent remués jusqu'au tréfonds de leur être atavique ; les maîtres de la jeunesse auront là une ample provision de morceaux de récitation qui chanteront la vie durant dans la mémoire des enfants devenus hommes.

La Race et le Terroir contient donc un tableau fidèle de la vie intellectuelle provinciale pendant la période contemporaine, ainsi qu'une magnifique anthologie de 161 poètes du clocher — fait sans précédent ! — parmi lesquels : Frédéric Mistral, Jean Aicard, Clovis Hugues, Jean Renouard, Maurice Magre, Raoul Lafagette, Henry Muehler, Armand Silvestre, Emmanuel Delbousquet, Jean Rameau, Camille Delthil, François Fabié, Charles de Pomairols, Arsène Vermeuzou, Pierre de Nolhac, Emile Trolliet, Louis Mercier, Antonin Lugnier, Achille Millien, Maurice Rollinat, Hugues Lapaire, Gabriel Nigond, André Lemoigne, Georges Gourdon, Auguste Gaud, Anatole Le Braz, Charles Le Goffic, Louis Tiercelin, Ch.-Th. Féret, Paul Harel, F. Fertiault, Lucien Paté, Gabriel Vicaire, Charles Grandmougin, André Theuriot, Léon Duvauzel, Jules Breton, Léon Bocquet, etc., etc.

La Race et le Terroir (1 fort vol. in-8°, 500 pages ; prix : 6 francs ; — franco poste : 6,75, — à la *Petite Bibliothèque Provinciale*, 1, rue des Capucins, Cahors ; dix exemplaires sur hollandé, numérotés et signés par l'auteur, à 16 francs l'un, — franco par la poste : 17 francs) a sa place marquée dans la bibliothèque des littérateurs, des éducateurs et des provincialistes.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 15 octobre 1903.

Chronique. — Léonce Pelloutier : Fazio. — Pierre Sales : La course aux millions (suite). — Constant Améro : Le page de Ménélick (suite). — Fernand Lafargue : La fiancée-veuve (suite). — Xavier de Montépin : La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1611^e livraison (17 octobre 1903).

La jeunesse de Cyrano de Bergerac, par H. de Gorsse et J. Jacquin. — Les secrets de la prestidigitation, par S.-J. de l'Escap. — Le loup noir, par H. de Charliou. — Les timbres-poste. Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois,

10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n^o 15 centimes. Abonnement d'un an, 6,50. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. Sommaire du 15 octobre.

Un moderne radeau de la Méduse, X... — Brooklyn, New-York et Greater New-York, P. B. — Le "Globe Trotter" à travers le Monde : Villégiatures bizarres ; Photographie malgré lui ; En bicyclette chez les cannibales de l'Afrique centrale ; La série des records ; Deux curieuses pendules, G. T. — Chez les Cannibales : Huit ans de croisière dans le Pacifique (Récit de voyage illustré par les photographies de l'auteur et les compositions de Louis Tinayre) (suite), Comte Festetics de Tolna. — Coutumes algériennes ; La Mouna, Max Dupin. — La sorcière béarnaise, G. Desbons. — Nos interviews : Le "Globe Trotter" chez le Docteur Loir, A. Noro. — Le Toit du monde : Aventures sur l'Himalaya, roman inédit (suite). Illustrations de Holeywinsky, André Laurie. — Sur les grands chemins du globe (Les dernières découvertes), G. D. — Les Voyages de nos lecteurs : Un nain exotique, Louis Bonnemare ; Au champ de repos de Constantine, L. François ; Adorateurs de boîtes aux lettres, J. Lacoste. — Les Races humaines par la plume et par l'objectif : Les Mandingues ; Les Bambaras, E.-M. L. — Curiosités naturelles : L'araignée plongeuse ; Un rameau bizarre, XXX. — Petite Correspondance. — Nos concours : Concours n^o 93 (Le voyageur filé) ; soixante prix ; Résultats du concours n^o 88 (La Journée du Touriste), M. Sphinx. — Les bienfaits de la civilisation (page humoristique), Samanos.

LA PHLEBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'œdème, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'**Élixir de Virginie** qui rétabira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

PIOULE Le Luc (Var), sur la ligne P. L. M. entre Marseille et Nice. Traitement de l'arthritisme, de la goutte, de la gravelle, des maladies du foie. — Eau minérale naturelle bicarbonatée mixte, sulfatée, calcaire, lithinée. **Établissement thermal ouvert toute l'année.** — Soins donnés en toute saison. — **STATION D'ÉTÉ et D'HIVER.** — Hôtel de premier ordre, Casino, excursions. — Prix modérés.

ON DEMANDE
des Ouvriers des deux sexes

chez **M. FARGE**
FABRICANT DE MALLES A CAHORS
ON EST PAYÉ DE SUITE

La Belle Émouleuse

PAR G. VAUDAN

IX

Une décision

- Idiot ? Pourquoi ?
- Tu vas la laisser partir comme ça ?
- Pourquoi pas ? ...
- Au fait, tu as raison. Qu'est-ce que cela peut te faire ?

Et, en elle-même, elle se dit :
— Il faudra donc que je m'en mêle ! ... Pour sûr, elle ne partira pas ! J'en fais mon affaire !

X

Révélation

La nuit était douce, presque tiède ; le ciel, peu à peu s'était étoilé au-dessus de la ville qui semblait s'être endormie ; par-ci, par-là, quelques points lumineux perçaient à travers les maisons grises qui escaladaient les flancs de la montagne.

Sous un souffle léger, bien vague, les branches des arbres bruissaient.

C'était bien la nuit, une nuit sereine, une

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

de ces nuits si propices aux amoureux, aux couples qui s'en vont les mains unies, à travers les routes désertes, promener leurs rêves chanter l'amour qui les enivre.

Oh ! s'aimer sous le ciel bleu piqué d'étoiles, s'asseoir à l'écart, loin des sentiers battus, sur quelque banc de mousse, se prendre les mains les lèvres, se murmurer de l'un à l'autre ces mille riens futiles, mais si charmants et si divins ! ...

Lequel de nous n'a pas goûté à ce bonheur suprême, n'a pas subi ces extases infinies devant l'adorée, ne s'est pas senti emporté, à cette heure qui n'a pas toujours eu un lendemain, dans un monde idéal où l'on voudrait vivre toujours, dans l'insouciance et l'oubli des mesquines réalités de la vie ?

Et quelle tristesse ensuite vous étirent le cœur et vous serre l'âme, quand le rêve cesse, s'évanouit !

Quand la réalité vous reprend, vous rejette dans la vie, qui n'est qu'une lutte sans trêve, une lutte incessante où l'on se brise, d'où l'on sort toujours désespéré, aigri, presque farouche.

Aimer, souffrir ! Voilà le bilan de toute existence humaine.

C'était là — en contemplant l'immense panorama qui s'étendait sous ses yeux jusqu'à la chaîne des Dômes — l'objet du rêve éveillé vers lequel Mariette avait laissé aller son esprit, préoccupé surtout par la pensée de ce départ si proche.

Elle songeait à ce triste lendemain, à cette vie nouvelle où elle se jetait les yeux fermés,

pleine d'une aveugle confiance en l'amour de Félix, sûre de lui comme elle était sûre de son propre cœur, mais inquiète un peu, parce qu'elle se condamnait, en partant, à revoir plus rarement, à des intervalles plus irréguliers, celui auquel elle avait abandonné son âme de jeune fille.

Certes, elle partirait, puisqu'il lui en avait montré la nécessité absolue, puisqu'il lui avait dit que c'était pour leur bonheur à tous deux.

Elle s'en irait sans remords, la conscience calme, mais non sans avoir dit à ceux qui dormaient là-bas, aux Limandons, un adieu suprême, à cette mère dont elle ne se rappelait rien, à ce père qu'elle avait tant chéri et dont elle gardait en elle l'impérissable souvenir.

Ah ! si elle se souvenait ! ...

Et, encore une fois, comme en un cauchemar terrifiant, passa dans son esprit le souvenir de cette journée de l'épouvantable catastrophe du tribunal ! ...

Comme c'était loin, déjà ! Et, depuis, combien d'événements s'étaient accomplis, qui avaient troublé et bouleversé son existence !

Elle se coucha très tard et son sommeil fut agité, fébrile.

Quand elle rouvrit les yeux, le soleil noyait sa chambre de lumineux rayons d'or.

En bas, quand elle descendit, les Moronde déjeunaient modestement d'un morceau de pain et de fromage.

Elle crut remarquer un sourire railleur sur la figure, d'ordinaire impassible et froide de Francisca.

Précisément, on parlait des Ravelier et de

l'usine.

Cette conversation ne pouvait être indifférente à Mariette qui s'était assise autour de la table, sur une chaise que lui avait approchée, d'une façon galante, son cousin.

— Alors, disait le vieux Moronde en s'adressant à sa fille, tu crois à ces potins, toi ? ...

Tu te figures qu'une maison comme celle des Ravelier tombe dans l'eau comme ça, sans que personne n'aille crier gare au bateau qui s'enfonce, en faisant la pirouette.

De nos jours on ne fait plus faillite, ou bien, quand on fait faillite, on a soin d'emporter son coffre-fort et de sauver la caisse. Tout ça, c'est des histoires bêtes et, tu sais, je n'en crois pas un traitre mot.

— Moi, non plus, riposta froidement Francisca.

— Eh bien, alors, qu'est-ce que tu chantes ?

Mariette, de les entendre, souffrait d'un mal atroce qu'elle s'efforçait de tout son pouvoir de dissimuler, ne voulant rien montrer de l'angoisse terrible qui poignait son âme.

Antoine prit à son tour la parole :

— Pour sûr, Francisca a quelque peu raison. Moi aussi, on m'a conté quelque chose de cette affaire.

Mais un beau mariage passera là-dessus ; les gros écus de la demoiselle boucheront le trou et l'usine continuera à marcher comme par le passé.

— De quel mariage veux-tu parler ? interrogea Francisca sur un ton de fausse naïveté.

— De quel mariage ? ... En voilà une idée ! ...

(A suivre.)

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

TROISIÈME PARTIE
LE BEAU SPAHIS

VII

Confession de Rose O'Donnell

Il se précipita sur le champ à Scarwood. Il n'avait pas vu sa sœur depuis huit jours. Il était près de huit heures du soir, et le crépuscule commençait à s'épaissir, au moment où il montait l'avenue. Une robe blanche frappa sa vue parmi les sombres profondeurs des fougères; une forme mince et grande, aux yeux brun-clair et brillants, se promenait lentement et solitairement sur la terrasse. C'était lady Cecil.

Elle était enveloppée dans un burnous de cachemire rose, garni de soie et d'ouate. Elle tenait une lettre à la main, qu'elle lisait en marchant. Or, même dans la demi-obscurité qui régnait déjà, O'Donnell crut s'apercevoir que son visage avait pris une expression plus

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

sérieuse, un aspect plus pâle qu'il ne lui connaissait jusque-là.

— Lady Cecil, fit-il en se découvrant et en s'arrêtant devant elle.

Elle ne l'avait pas vu venir. Une légère rougeur monta à ses joues délicates au moment où, entendant sa voix, elle se retourna pour lui donner la main.

— Le capitaine O'Donnell, et qui arrive au moment où nous commençons tous à le croire perdu ! Je suis bien aise que vous soyez de retour... Je vous attendais avec une impatience inexprimable. Savez-vous que Rose est malade ?

— Lanty m'en a dit quelque chose, mais je croyais...

Elle est réellement malade... il est arrivé quelque chose... je ne saurais dire quoi, sinon que mademoiselle Herculane est aussi au fond de cela. Votre sœur a fini par attraper la fièvre, et elle n'a ni mangé ni dormi depuis que vous êtes absent. Son esprit est en proie à une inquiétude dont mademoiselle Herculane a seule le secret. Oh ! cette terrible mademoiselle Herculane ! Pourquoi faut-il qu'elle ait jamais mis le pied dans cette maison ? capitaine O'Donnell, nous sommes dans l'ennui... dans de terribles ennuis, et elle est la cause de tout cela. Savez-vous qu'elle est partie ?

— Elle est partie ?

— Elle a été renvoyée, congédiée, disgraciée. Il s'agit de la chose la plus étrange du monde, la plus profondément perverse ; et nous nous demandons tous quel pouvait être son but en agissant comme elle l'a fait.

— Lady Cecil, vous m'intriguez. De quelle nouvelle énormité mademoiselle Herculane s'est-elle donc rendue coupable ?

— Vous avez raison d'appeler cela une énormité. Elle a provoqué la séparation pour la vie, je le crains beaucoup, de sir Richard Dangerfield et de sa femme.

O'Donnell s'était promené jusque-là à côté de la jeune fille ; il s'arrêta, en fixant ses regards sur elle. Il avait attendu trop longtemps il avait laissé voir son jeu à la gouvernante et l'avait laissée gagner. Il avait eu l'intention de l'épargner et le mal était accompli.

Elle a provoqué la séparation de sir Richard et de sa femme ! Vous ai-je bien compris, ma chère lady Cecil ?

— Cela paraît incroyable, en effet ; c'est vrai pourtant. Vous vous rappelez le bal masqué qui a eu lieu mercredi dernier chez madame Eversleigh, ce malheureux bal masqué ? Ginévra avait l'intention bien arrêtée d'y aller avec le major Frankland, sous les traits du page Kaled, tandis que son cavalier porterait le déguisement du chevalier Lara. Sir Richard déteste madame Eversleigh, il abhorre les bals masqués et les femmes qui se déguisent en hommes. Naturellement, c'est lui qui avait raison et Ginévra qui avait tort ; mais l'opposition de son mari ne fit que rendre celle-ci plus résolue à enfreindre ses ordres.

Sir Richard avait dit à sa femme que, si elle allait au bal masqué, elle ne rentrerait pas chez lui, qu'il ne lui permettrait pas de rester sous un toit qu'elle déshonorait. Ginévra ne s'arrêta pas à cette menace, mais elle avoua

maintenant qu'au fond du cœur elle était tremblante et prête à abandonner son projet. Mais cette fatale mademoiselle Herculane s'y opposa. C'est elle qui avait imaginé les costumes, monté l'esprit à Ginévra, et mis tout en œuvre pour la décider à braver les ordres de sir Richard, à le tromper et à aller quand même au bal. Ginévra céda.

Elle écrivit, sous la dictée de sa gouvernante, un billet au major Frankland, à Londres, pour l'informer de l'opposition de sir Richard, et le prier de venir secrètement à Castleford de descendre à l'un des hôtels de la ville, et d'aller de là au bal. Ma pauvre cousine qui ne peut même pas garder ses secrets, m'avait fait part de la chose. Je lui dis tout ce que je croyais de nature à ébranler sa résolution, mais ce fut en vain.

Finalement j'en parlai à papa, dans mon désespoir, et j'obtins de lui qu'il se rendit à la gare du chemin de fer. Vous devez vous rappeler qu'il vous y a rencontré cette après-midi. Il s'entreint avec le major Frankland au moment où il venait de quitter le train, et celui-ci finit par consentir à ne pas se rendre au bal.

Nécessairement, Ginévra n'avait pas l'idée d'y aller sans lui. Mais le major voulut la voir et la prévenir de vive voix de son changement de résolution. Malheureusement, nous étions tous à Morecambe, à une partie de tir à l'arc, et quand le major arriva à Scarwood, il ne trouva que mademoiselle Herculane.

(A suivre.)

Monsieur BOURGET

MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
9, rue du Lycée.

COMMERCE DE BOIS
FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS

FILLIOL, à Tulle

Parquets chêne,	depuis 2 fr. 50 le mètre carré.
d° hêtre,	2 fr. 50 d°
Parquets pin 28/30,	1 fr. 45 d°
d° d° 25,	1 fr. 35 d°
Parquets peuplier 28/30	1 fr. 95 d°
d° d° 25,	1 fr. 60 d°
Parquets mélèze 28/30,	2 fr. d°
d° d° 25,	1 fr. 75 d°

Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 X 0,80 X 0,85 la pièce 8 fr.

Portes à 5 panneaux 2^m20 X 0,80 X 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.

Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
OPÉRATEURS :

Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'Ecole dentaire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire de Bordeaux.

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

A VENDRE
UNE PRESSE A COPIER
A BALANCIER
ABSOLUMENT NEUVE
PRIX : 21 Fr.

S'adresser au bureau du journal

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA

IMPRESSIONS

Jetez les yeux sur les annonces chez nous et vous vous rendrez compte de ce qu'est la publicité. Tous les Négociants sont, en effet, convaincus que l'annonce produite sur l'abonné les impressions suivantes :

Première annonce, insérée pour la première fois : Il ne la voit pas.
Deuxième insertion : Il la voit, mais il ne la lit pas.

Troisième insertion : Il la lit.
Quatrième insertion : Il regarde le prix de l'article.

Cinquième insertion : Il prend l'adresse.

Sixième insertion : Il en parle à sa femme.

Septième insertion : Il se décide à l'acheter.

Huitième insertion : Il l'achète.

Neuvième insertion : Il signale l'annonce à ses amis.

Dixième insertion : Les amis en parlent à leurs femmes, etc., etc.

CONCLUSION !

Il ne faut pas publier une annonce moins de dix fois.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

ALLANT FAIRE LA VENDANGE DANS DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS VINICOLES PENDANT LA CAMPAGNE DE 1903

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements.

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne.

Pour bénéficier de cette réduction, les ouvriers vendangeurs devront voyager par groupe de cinq au moins à l'aller et au retour et effectuer sur le dit réseau un parcours de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres aller et retour).

Ils devront être porteurs d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange; sur la présentation de ce certificat, ils paieront place entière à l'aller et le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune et qu'il constate qu'ils ont été occupés aux travaux de la vendange.

Ils seront transportés dans les trains qui leur seront désignés par la Compagnie. A cet effet chaque groupe devra faire connaître au chef de la station de départ, la veille avant 6 heures du soir, le nombre de vendangeurs le composant et leur destination; les bagages des bénéficiaires devront être présentés à l'enregistrement une heure au moins avant le départ de ce train.

Cette réduction sera accordée, pour l'aller, du 10 Septembre au 10 Octobre inclus; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas in-

férier à huit jours et dont le maximum sera de trente jours.

SAISON THERMALE

La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Nérès-les-Bains, Evaux-les-Bains

A l'occasion de la saison thermale de 1903, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionne du 8 juin au 20 septembre inclus, par Vierzon, Montluçon et Eygurande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de La Bourboule et du Mont-Dore.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours. La durée totale du trajet, est de 10 heures environ, à l'aller et au retour.

Prix des places au départ de Paris (Trajet simple ou vice versa).

DES GARES ci-contre aux gares ci-dessous ou vice-versa	PARIS-QUAI D'ORSAY			PARIS-PONT-SI-MICHEL			PARIS-MONTLUITZ		
	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
La Bourboule	50 85	34 30	22 35	50 60	34 15	22 25	50 40	34 »	22 20
Le Mont-Dore	51 40	34 70	22 60	51 20	34 55	22 50	50 95	34 40	22 40
Royat	56 45	38 10	24 85	56 35	38 05	24 80	56 »	37 80	24 65
Chamblet-Nérès	37 95	25 65	16 70	37 85	25 55	16 65	37 65	25 40	16 55
Evaux-les-Bains	40 10	27 05	17 65	39 85	26 90	17 55	39 65	26 75	17 45

Aux trains express partant de Paris le matin et de Chamblet-Nérès dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1^{re} classe pour les voyageurs de ou pour Nérès-les-Bains, qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Nérès sans transbordement en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de Chamblet-Nérès pour Nérès, et vice versa.

Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'Excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du samedi veille de la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savonay, 100 fr. en 1^{re} classe, et 75 fr. en 2^e classe.

2^o Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savonay, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1341 en 1^{re} classe, et de 0 fr. 09072 en 2^e classe.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande-Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez); Le 2^o à la libre circulation sur cette ligne et

ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares;

Le 3^o, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographique d'environ 0,04 X 0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Facilités données aux voyageurs pour aller visiter les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la période du Samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 Octobre (inclusivement) des billets d'aller et retour individuels en 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations balnéaires de St-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, La Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, St-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteaulin.

En vue de faciliter les déplacements des familles, la compagnie délivre également pendant la même période, au départ de toute station du réseau distantes d'au moins 125 kilomètres des stations balnéaires dénommées ci-dessus, aux familles d'au moins 3 personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes.

Le prix de ces billets s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. Toutefois, le prix par personne ne peut excéder le prix des billets individuels actuellement délivrés pour les mêmes stations balnéaires.

Le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Il peut, en outre, obtenir une carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La durée de validité des billets est de 33 jours, non compris le jour du départ; elle peut être prolongée une ou deux fois d'une période de 30 jours moyennant le paiement d'un supplément de 100/0 par chaque période.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

Vous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire gérant : A. COURSLANT.